

Compte Rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 Juin 2020

Conseillers municipaux en exercice:11

Le Conseil Municipal de Saint-Agnan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie.

Secrétaire de séance: Bernard Jeunet

Présents 8 :Bernadette Loriot, Georges Flecq, René Corniaux, Patrick Maréchal, Bernard Jeunet ,Michel Loison ,Luc Pélissier, Guy Sarrado,.

Absents excusés 3 :Orane Profit ,Maud Martin, Julien Louette.

Julien Louette a donné pouvoir à Bernard Jeunet.

Le quorum étant atteint, le Maire proclame la validité de la séance et le Conseil

Municipal peut délibérer sur les points suivants:

1) Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance

précédente (26/05) et y rajoute 2 commissions :

- « Affaires Forestières » assurée par Luc Pélissier, Patrick Maréchal, René Corniaux.

- "Voirie" par Julien Louette ,Luc Pélissier, René Corniaux et Patrick Maréchal.

2) Après une longue et brillante explication de la part de Guy Sarrado concernant le compte administratif, le président désigné pour cette question(René Corniaux), fait procéder au vote à main levée et le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif, l'affectation du compte 1068 et le compte de gestion.

3) Concernant les délégations données au Maire le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Les délégations suivantes :

1-Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

2-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés sans formalités

préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas d'augmentation du montant initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3-Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

4-Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

5-Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal.

6-Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.

7-Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

8-Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9-Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme.

10-Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

11-Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

4) Est approuvé à l'unanimité la mise à disposition par la Mairie de Gouloux, de Madame Angélique Bernard pour assurer le secrétariat le mercredi matin pendant la période de formation de Madame Sylvie Gacon (formation assurée gratuitement par le SIEEN).

5) Suite au départ de l'actuel locataire de la maison des Amands le Conseil décide à l'unanimité la proposition de louer ce bien à Madame Angélique Bernard pour un montant mensuel de 500 € hors charges.

6) Le conseil est favorable à l'unanimité à donner, sous conditions d'entretien et d'interdiction de passage d'engins de débardage, l'autorisation au Groupement Forestier des Montées de créer une route forestière empierrée ainsi qu'une aire de dépôt sur le chemin rural dit "du Fossé".

7) Au sujet des travaux de mise en eaux de l'étang des Amands, les élus considèrent que

sans avis de la Police de l'eau, il est prématuré d'examiner les devis concernant ces travaux.

Cette question sera débattue ultérieurement.

- 8) Après entrevue avec Monsieur BLOND de la D D T le Maire a essuyé un refus de faisabilité d'un passage piétonnier le long de la route de la grand raie. D'autres pistes permettant un tour complet du lac à pieds sont à l'étude. Ce point est donc également reporté.
- 9) Concernant la signalisation du pont des Blancs et la limitation de tonnage sur cette route, des panneaux seront commandés et l'assemblée décide à l'unanimité de les faire installer dès réception.
- 10) Pour ce qui est de la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h en lieu et place de celui à 70 km/h situé au hameau du Jarnoy, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à en faire demande au Département.
- 11) Pas de délibération à propos de la sécurisation du talus du cimetière sur une longueur de 50 m puisque le Conseil ne dispose pas de devis pour ces travaux, mais il en approuve l'idée.
- 12) Dans le cadre de la réfection du chemin de "la Chapelle", un arasement de l'accotement ainsi qu'un décaissement du talus depuis la route (Patte d'oie) avec création d'un cordon d'enrobé destiné à stopper le ruissellement de l'eau dans une cour, est adoptée à l'unanimité au vu d'un devis établi par la société Cavory dont le montant sera renégocié à la baisse.
- 13) Les élus donnent, à l'unanimité, leur accord à l'achat d'un ordinateur portable par le SIEEEN (Syndicat Intercommunal) qui s'ajoutera au pack services souscrit par la commune.
- 14) Ont accepté le poste de délégué au SIEEEN : Guy Sarrado à l'Eclairage public, Michel Loison à l'Energie partagée et Bernard Jeunet aux Nouvelles Technologies Informatiques.
- 15) Lors des questions diverses, Michel Loison a demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour que la coupe rase d'un terrain situé face au gîte des Michaux ne soit pas replantée en sapins car ces plantations génèrent de l'ombre propice à la formation de verglas en hiver.

La séance est levée à 21h20.



Le MAIRE
Georges FLECHER